

Du registre aux délibérations du ***Collège Communal***, il a été extrait ce qui suit:

Séance du 20 mars 2025

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Président ;
MM. STREBELLE et PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins ;
MM. NIEZEN, THYS, REDOTTE, TODARO et DUPRIEZ, Mmes KESSELS
et DE BROYER, M. DE VISCH, Mme. DESCLIN, Conseillers ;
M. ROLIN, Président du CPAS
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

PROJET DE DELIBERATION

OBJET: PCS - Désignation du président de la Commission d'accompagnement

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le décret du gouvernement wallon du 22 novembre 2018 relatif au Plan de Cohésion Sociale et plus particulièrement son article 23 § 1 imposant la création d'une "Commission d'Accompagnement" du PCS ;

Vu l'article 23 §2 al.2 du même décret stipulant que le Conseil communal désigne un représentant du pouvoir local pour présider la "Commission d'Accompagnement".

Considérant que le Collège communal, en date du 19 décembre 2024, a attribué les matières du PCS à Madame Isabelle LIEGEOIS ;

Considérant que la fonction de Président de la Commission d'Accompagnement est le prolongement de la fonction de mandataire en charge du PCS ;

DÉCIDE, par x voix pour, x voix contre, x abstention :

Article 1er : De désigner Madame Isabelle LIEGEOIS, Bourgmestre, en qualité de Présidente de la Commission d'Accompagnement du Plan de Cohésion Sociale.

Article 2 : De transmettre à la présente décision à l'intéressée ainsi qu'au service PCS pour disposition.

Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale,
(s) Karolina KOWALSKA

La Bourgmestre,
(s) Isabelle LIÉGEOIS

Pour expédition conforme,

La Directrice générale

La Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

Isabelle LIÉGEOIS